

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 21 novembre 2017 à 20 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Francis CHOUAT, Président.

Etaient présents :

Commune de Evry :

M. Francis CHOUAT, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, M. Ronan FLEURY, M. Joseph NOUVELLON, Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALEM, M. Henri BRET, M. Alain BRIARD, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, Mme Claire TAWAB, M. Pascal TROADEC.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET (jusqu'au point n°DEL-2017/470), Mme Laurence HEQUET.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, M. Vincent LORRIERE.



Commune de Cesson :

M. Jean-Louis DUVAL.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Le Coudray-Montceaux :

M. Michel BERNARD représentant M. François GROS.

Commune de Etolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absents représentés :

Commune de Evry :

Mme Elodie FRANCOIS a donné pouvoir à M. Jacques LONGUET,

M. Manuel VALLS a donné pouvoir à M. Francis CHOUAT,

Mme Najwa EL HAÏTE a donné pouvoir à Mme Edith MAURIN,

Mme Danielle VALERO a donné pouvoir à M. Ronan FLEURY.

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



Commune de Savigny-le-Temple :

M. Maurice POLLET a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY,
Mme Eléonore PAYS a donné pouvoir à M. Alain BRIARD.

Commune de Ris-Orangis :

M. Thierry MANDON a donné pouvoir à M. Stéphane RAFFALLI.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY a donné pouvoir à Mme Marie-Martine SALLES.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Marilyn HUMPHREY a donné pouvoir à Mme Line MAGNE,
Mme Dorothée MOUREAUX a donné pouvoir à M. Gilles-Edouard ALAPETITE.

Commune de Courcouronnes :

M. Jean CARON a donné pouvoir à Mme Laurence HEQUET.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET a donné pouvoir à M. Jean-Louis DUVAL.

Absents excusés :

Commune de Evry :

Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Frédérique GARCIA, M. Redanga N'GAIBONA, M. Bruno PIRIOU.

Commune de Grigny :

Mme Claire RENKLICAY, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Le secrétaire de séance : Guy Rubens DUVAL

Nombre de membres en exercice : 76



DELIBERATION N°DEL-2017/442 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE Monsieur Henri BRET installé dans ses fonctions de délégué de la Commune de Savigny-le-Temple au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

CONSTATE que suite à ce renouvellement partiel, le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est installé dans la totalité de ses membres et qu'après appel, le quorum étant atteint, il peut valablement délibérer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/443 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission du procès-verbal du Conseil communautaire du 26 septembre 2017.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/444 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des travaux du Bureau communautaire du 4 juillet 2017.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/445 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des travaux du Bureau communautaire du 17 octobre 2017.



DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/446 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération n°DEL-2017/263 du conseil communautaire en date du 27 juin 2017, jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/447 : ELECTION D'UN DELEGUE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
- Nombre de votants : 64
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstentions : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 56
- Majorité absolue : 29
- Nb de voix en faveur de : 56

DECLARE Monsieur Henri BRET élu à la fonction de 11^{ème} délégué au Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/448 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance de la liste suivante :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Pascaline VANDENHEEDE	Volkan AYKUT
Ange BALZANO	Françoise SURRAULT
Henri BRET	Eléonore PAYS
Jacky BORTOLI	Edith MAURIN
Bernard BAILLY	Germain DUPONT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
- nombre de votants : 63
- nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- nombre d'abstention(s) : 4
- nombre de suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- nombre de voix en faveur de la liste : 58

DECLARE élus :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Pascaline VANDENHEEDE	Volkan AYKUT
Ange BALZANO	Françoise SURRAULT
Henri BRET	Eléonore PAYS
Jacky BORTOLI	Edith MAURIN
Bernard BAILLY	Germain DUPONT

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/449 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU SEIN D'UNE COMMISSION THEMATIQUE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Henri BRET

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



PROCLAME le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 67
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 34
- Votes pour : 67
- Votes contre : 0

DECLARE Monsieur Henri BRET élu à la fonction de membre de la commission Sports, Culture, Solidarités de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/450 : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SMITOM-LOMBRIC

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Alain BRIARD

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 67
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 34
- Votes pour : 67
- Votes contre : 0

DECLARE Monsieur Alain BRIARD élu comme délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au SMITOM-LOMBRIC.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/451 : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT A TITRE DELIBERATIF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE ANTONIN CAREME A SAVIGNY-LE-TEMPLE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :
- M. Alain BRIARD

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 67
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 34
- Votes pour : 67
- Votes contre : 0

DECLARE Monsieur Alain BRIARD élu comme représentant à titre délibératif de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au Conseil d'administration du Lycée Antonin Carême à Savigny-le-Temple.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/452 : BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du Budget Principal pour l'exercice 2017 arrêté aux montants suivants :

Equilibre global par section du budget principal exercice 2017

	BP	DM1 N° 1	Restes à réaliser	BS	Equilibre global
Investissement					
Dépenses Investissement	156 985 373	1 960 000,00	36 682 794	12 864 182,41	208 492 349,41
Ressources Investissement	156 985 373	1 960 000,00	15 468 977	34 077 999,67	208 492 349,41
Fonctionnement					
Dépenses Fonctionnement	259 602 531	-	-	9 849 686,25	269 452 217,25
Virement à l'investissement	23 000 000	-	-	7 785 549,29	30 785 549,29
Recettes Fonctionnement	282 602 531	-	-	9 849 686,25	292 452 217,25

PRECISE que les attributions de compensation, en tenant compte de l'évaluation du transfert du complexe Jean Bouin à Savigny Le Temple, s'établissent à **66 846 009 €**.

PRECISE que le virement à la section d'investissement, après la décision modificative et le budget supplémentaire, s'établit à **30 785 549,29 €**.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre du budget primitif (34 532 412 €), augmenté du report de 6 900 000 €, ajusté en DM1 de +1 960 000 €, est diminué de **-4 624 902,84 €** au budget supplémentaire, et s'établit sur l'exercice à **38 767 509,16 €**.



AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/453 : BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU "EAU DE L'AGGLO" - EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget Régie de l'eau « Eau de l'agglo », arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION									
Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
011	Matières et dépenses de services	6 235 347,00	248 831,03	6 504 178,03	70	Ventes d'eau	10 129 436,00	-	10 129 436,00
011	Participation Budget Principal	193 000,00	-	193 000,00	70	Sociétés assurément perçue / factures	3 570 000,00	-	3 570 000,00
011	Revenus autres artises BA aménagement	3 570 000,00	-	3 570 000,00	70	Ventes d'eau SEB / STARGE / SIVOA	4 460 000,00	2 986 296,00	7 446 296,00
011	Revenus SEB / STARGE / SIVOA	4 460 000,00	2 986 296,00	7 446 296,00	70	Ventes d'eau ALESD	4 400 000,00	-	4 400 000,00
014	Revenus ALSD	4 400 000,00	-	4 400 000,00	70	Redevances frais de contrôle	5 000,00	-	5 000,00
012	Personnel	861 776,00	-	861 776,00					
65	Autres charges courantes	30 100,00	13,22	30 113,22					
	Dépenses de gestion courante (DG)	21 895 323,00	3 235 120,00	25 130 443,00		Recettes de gestion courante (RG)	24 644 436,00	2 986 296,00	27 630 732,00
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	2 749 263,00	-	2 749 263,00					
66	Frais financiers (FF)	27 408,00	-	27 408,00	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	27 408,00	0 000,00	27 408,00					
67	Charges exceptionnelles	43 000,00	990 000,00	1 033 000,00	88	Trésoreries exceptionnelles	-	19 111,00	19 111,00
005	Résultat d'exploitation reporté	-	-	-	002	Résultat d'exploitation reporté	-	2 436 782,16	2 436 782,16
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	43 000,00	1 569 114,00	1 612 114,00					
	Épargne brute (EB = EG + SF - SE)	2 676 833,00	1 536 247,00	4 213 080,00					
641	Amortissements	603 386,00	-	603 386,00					
	Solde Opérationnel d'ordre (SOO = R042 - D041)	603 386,00	-	603 386,00					
023	Virements à la section d'investissement	2 072 269,00	1 326 247,00	3 408 516,00					
	Total Section d'exploitation	24 644 436,00	5 545 370,00	30 189 806,00		Total Section d'exploitation	24 644 436,00	5 545 370,00	30 189 806,00

INVESTISSEMENT											
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017
001	Résultat reporté exercice courant	-	-	-	-	001	Résultat reporté exercice courant	-	-	241 520,15	241 520,15
07	Emprunts et legs	-	152 000,00	-	152 000,00	018	Autres réserves	-	-	2 478 288,77	2 478 288,77
21	Acquisitions	2 641 229,00	3 527 205,21	3 141 811,39	9 110 245,61	21	Études suit. de travaux	-	-	1 051 400,00	1 051 400,00
22	Travaux	-	27 214,00	-	27 214,00	2	Autres investissements	-	-	-	-
27	Autres investissements	21,00	-	-	21,00	021	Virements de la section fonctionnement	2 072 269,00	-	1 039 217,00	3 111 486,00
	Dépenses totales investissement hors dette	2 641 250,00	3 706 424,21	3 141 811,39	9 459 485,61		Recettes totales investissement hors dette	2 072 269,00	-	6 024 436,22	8 096 025,22
11	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	-	1 121,00	36 121,00	15	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
	Dette	35 000,00	-	1 121,00	36 121,00		Dette hors emprunt d'équilibre	-	-	-	-
041	Amortissements	603 386,00	-	-	603 386,00	041	Amortissements	603 386,00	-	-	603 386,00
041	Études suit. de travaux	17 133,00	-	-	17 133,00	041	Études suit. de travaux	17 133,00	-	-	17 133,00
	Total Dépenses d'investissement	2 694 079,00	3 706 809,21	3 317 645,00	9 718 464,22		Total Recettes d'investissement	2 694 008,00	-	6 024 436,22	8 713 464,22
							Emprunt d'équilibre				
	Total Section d'investissement	2 694 079,00	3 706 809,21	3 317 645,00	9 718 464,22		Total Section d'investissement	2 694 008,00	-	6 024 436,22	8 713 464,22



DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/454 : BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU "L'EAU DE L'AGGLO"- EXERCICE 2017 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis en 2014, 2015 et 2016 dont la liste figure en annexe pour un montant de 1 600,76 euros.

PRECISE que les mandats correspondants seront émis sur les crédits inscrits au budget primitif 2017 du budget annexe Régie de l'eau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/455 : BUDGET ANNEXE EAU DSP - EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget Eau DSP arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION									
Chap	Dépenses d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap	Recettes d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
011	Charges à caractère général	110 700,00	1 938,57	112 638,57	70	Vente d'eau aux abonnés	18 570,00	365 644,00	1 034 214,00
011	Participation Budget Principal	41 000,00	-	41 000,00	75	Autres produits gestion courante	-	-	-
012	Charges de personnel	130 000,00	-	130 000,00					
65	Autres charges gestion courante	-	-	-					
	Dépenses de gestion courante (DG)	281 700,00	21 938,57	303 638,57		Recettes de gestion courante (RG)	18 570,00	365 644,00	1 034 214,00
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	41 570,00	21 938,57	63 508,57					
66	Produits financiers (PF)	66 650,00	-	66 650,00	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	66 650,00	-	66 650,00					
6	Charges exceptionnelles	32 000,00	-	32 000,00	002	Produits exceptionnels	-	-	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DF)	32 000,00	-	32 000,00		Résultat reporté d'exploitation	-	112 603,57	112 603,57
	Épargne brute (EB = EG + SF + SE)	139 220,00	21 938,57	161 158,57					
042	Amortissements	372 956,00	-	372 956,00	012	Reprises de subventions	119 853,00	7 413,00	127 266,00
	Solde Opérationnel au d'équilibre (SO = R042 - D042)	337 068,00	7 441,57	344 509,57					
023	Virement à la section d'investissement	91 953,00	213 757,00	305 710,00					
	Total Section d'exploitation	854 458,00	485 695,57	1 340 153,57		Total Section d'exploitation	854 458,00	485 695,57	1 340 153,57



INVESTISSEMENT

Clap	Dépenses d'investissement	BP 2017	Reporté 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Clap	Recettes d'investissement	BP 2017	Reporté 2017	BS 2017	TOTAL 2017
20	Etudes		12 344,91	32,00	12 426,92	051	Résultat reporté d'exercice antérieur			774 269,97	774 269,97
21	Travaux neufs	470 000,00	61 896,91	973 064,00	1 505 096,91	10	Autres recettes			130 662,04	130 662,04
23	Revenus fonciers		347 100,00	347 100,00		15	Subvention d'investissement	15 210,00		6 711,00	21 921,00
						021	Virement de la section fonctionnement	21 532,00		413 757,00	435 289,00
	Dépenses réelles investissant hors dette	470 000,00	923 441,83	126 046,00	1 505 487,83		Recettes réelles hors investissement hors dette	91 952,00	15 210,00	1 326 405,54	1 433 607,54
16	Emprunts et dettes assimilées	134 759,00		11 347,00	146 106,00	16	Emprunts et dettes assimilées			-	-
	Dette	134 759,00	-	11 347,00	146 106,00		Dette hors emprunt d'équilibre			-	-
045	Epaves de subventions	137 888,00		7 443,00	145 331,00	045	Amortissements	372 956,00			372 956,00
	Total Dépenses d'investissement	740 647,00	923 441,83	144 735,00	1 808 823,83		Total Recettes d'investissement	484 908,00	15 210,00	1 326 405,54	1 806 523,54
							Emprunt d'équilibre	275 739,00		- 275 739,00	
	Total Section d'investissement	740 647,00	923 441,83	144 735,00	1 808 823,83		Total Section d'investissement	740 647,00	15 210,00	1 050 666,54	1 806 523,54

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/456 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT ET SPANC" – EXERCICE 2017 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2017 du budget annexe « Assainissement et SPANC » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap	Dépenses d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap	Recettes d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
011	Charges à caractère général	2 161 022,00	206 874,11	1 954 147,89	70	PFAC et surtaxes	7 194 000,00	196 000,00	7 390 000,00
012	Charges de personnel	565 210,00	-	565 210,00	70	Reversement surtaxe (via BA règle eau)	5 570 000,00	-	5 570 000,00
65	Autres charges gestion courante	4 683 400,00	56 000,00	4 739 400,00	74	Subventions d'exploitation	763 200,00	-	763 200,00
					75	Autres produits	82 000,00	-	82 000,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	7 409 632,00	150 874,11	7 258 757,89		Recettes de gestion courante (RG)	13 609 200,00	196 000,00	13 805 200,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	6 199 568,00	346 874,11	6 546 442,11					
66	Frais financiers (SI)	538 922,00	40 000,00	498 922,00	76	Produits financiers (PIF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	538 922,00	40 000,00	498 922,00					
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	77	Produits exceptionnels	-	1 006 201,00	1 006 201,00
					77	Reprise Ex CALE (Trésorerie)	-	432 091,30	432 091,30
					002	Résultat d'exploitation reporté Ex CALE	-	119 175,62	119 175,62
					002	Résultat d'exploitation reporté	-	180 637,97	180 637,97
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	1 738 105,89	1 738 105,89					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	5 660 646,00	2 124 980,00	7 785 626,00					
042	Amortissements	3 723 099,00	-	3 723 099,00	042	Reprise de subventions	1 885 965,00	49 405,00	1 935 370,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	1 837 134,00	49 405,00	1 787 729,00					
023	Virement à la section d'investissement	3 823 512,00	2 174 385,00	5 997 897,00					
	Total Section d'exploitation	15 495 165,00	1 983 510,89	17 478 675,89		Total Section d'exploitation	15 495 165,00	1 983 510,89	17 478 675,89

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap	Recettes d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017
001	Résultat reporté d'investissement					001	Résultat reporté d'investissement dont - 409 999,89 € de l'ex C.A.L.E.			8 844 473,58	8 844 473,58
13	Annulation EPA de Scaart	1 365 625,00		112 100,00	1 365 625,00	1068	Autres réserves			5 649 455,76	5 649 455,76
13	Annulation AIESN			88 405,00	88 405,00	13	Régénération AESN	1 365 625,00			1 365 625,00
13	Annulation AESN erreur imput	4 000,00	1 000,00	88 405,00	5 000,00	13	Subventions d'investissement	780 724,00	740 620,00	463 875,00	1 985 219,00
20	Immo incorporelles	928 600,00	85 042,48	16 856 601,90	17 850 244,38	021	Virement de la section d'exploitation	3 823 512,00		2 174 385,00	5 997 897,00
21	Immo corporelles	15 303 310,00	15 694 076,10	- 26 799 945,79	4 197 440,31						
23	Immo en cours		12 367,65		12 367,65						
45	Compte de tiers										
	Dépenses réelles Inv hors dette	17 091 535,00	15 792 486,23	- 9 762 838,89	23 631 182,34		Recettes réelles Invest hors dette	5 969 861,00	740 620,00	17 132 189,34	23 842 670,34
16	Emprunts et dettes assimilées	2 326 569,00		101 412,00	2 427 981,00	16	Emprunts et dettes assimilées	61 006,00	147 937,00	88 405,00	208 943,00
	Dette	2 326 569,00	-	101 412,00	2 427 981,00	16	Régénération AESN	61 006,00	147 937,00	88 405,00	297 348,00
040	Reprise de subventions	1 885 965,00		49 405,00	1 935 370,00	040	Amortissements (281+481)	3 723 099,00			3 723 099,00
	Total Dépenses d'investissement	21 814 069,00	15 792 486,23	- 9 612 021,89	27 994 533,34		Total Recettes d'investissement	9 753 966,00	888 557,00	17 220 594,34	27 863 117,34
							Emprunt d'équilibre	12 060 103,00	-	- 11 928 687,90	131 416,00
	Total Section d'investissement	21 814 069,00	15 792 486,23	- 9 612 021,89	27 994 533,34		Total Section d'investissement	21 814 069,00	888 557,00	5 291 907,34	27 994 533,34

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 11 928 687 €, et ramené à 131 416 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/457 : BUDGET CHAUFFAGE URBAIN- EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Supplémentaire du budget Chauffage Urbain, arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	BS 2017	Total 2017	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	BS 2017	Total 2017
011	Charges à caractère général	179 212,00	- 47 712,00	131 500,00	70	Ventes d'énergie	144 309,00	- 144 309,00	-
012	Charges de personnel	20 000,00	-	20 000,00	70	Participation aux accords	163 627,00	- 163 627,00	-
65	Autres charges de gestion courante				74	Subventions d'exploitation			-
	Dépenses de gestion courante (DG)	199 212,00	- 47 712,00	151 500,00		Recettes de gestion courante (RG)	309 936,00	- 309 936,00	-
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	110 724,00	- 262 224,00	- 151 500,00					
66	Frais financiers (SF)				76	Produits financiers (PF)			
	Solde financier (SF = PF - FF)	-	-	-					
67	Charges exceptionnelles				77	Produits exceptionnels			
002	Résultat reporté n-1				77	Participation du Budget Principal		151 500,00	151 500,00
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	151 500,00	151 500,00					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	110 724,00	- 110 724,00	-					
023	Virement à la section d'investissement	110 724,00	- 110 724,00	-					
	Total Section d'exploitation	309 936,00	- 158 436,00	151 500,00		Total Section d'exploitation	309 936,00	- 158 436,00	151 500,00

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	BS 2017	Total 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	BS 2017	Total 2017
001	Dépenses reportées				001	Solde d'exécution reporté			
20	Immo incorporelles				13	Subv. d'investissement (ADEME)	227 303,00	- 227 303,00	-
21	Immo corporelles	909 213,00	470 787,00	1 380 000,00	27	Autres immobilisations financières			-
					021	Virement de la section d'exploitation	110 724,00	- 110 724,00	-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	909 213,00	470 787,00	1 380 000,00		Recettes réelles Investissement hors dette	227 303,00	- 338 027,00	-
	Total Dépenses d'investissement	909 213,00	470 787,00	1 380 000,00		Total Recettes d'investissement	227 303,00	- 338 027,00	-
						Emprunt d'équilibre	681 910,00	808 814,00	1 380 000,00
	Total Section d'investissement	909 213,00	470 787,00	1 380 000,00		Total Section d'investissement	909 213,00	470 787,00	1 380 000,00

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est augmenté de 808 814 €, et est porté à 1 380 000 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2017/458 : BUDGET ANNEXE "PARCS RELAIS" – EXERCICE 2017 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2017 du budget annexe « Parcs Relais » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
011	Charges à caractère général	525 750,00	6 600,71	532 350,71	70	Prestations de services	290 000,00	-	290 000,00
012	Charges de personnel	-	-	-	74	Subventions d'exploitation (cf chap 77)	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-					
	Dépenses de gestion courante (DG)	525 750,00	6 600,71	532 350,71		Recettes de gestion courante (RG)	290 000,00	-	290 000,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	235 750,00	6 600,71	242 350,71					
66	Prais financiers (S1)	32 849,00	-	32 849,00	76	Produits financiers (P1)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	32 849,00	-	32 849,00					
67	Charges exceptionnelles	-	500,00	500,00	77	Produits exceptionnels	-	-	-
002	Résultat d'exploitation reporté	-	58 659,97	58 659,97	77	Participation du Budget Principal	351 298,00	-	351 298,00
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	351 298,00	59 159,97	292 138,03					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	554 199,00	52 559,26	501 639,74					
042	Amortissements	8 835,00	772,70	9 607,70	042	Reprise de subventions	-	-	-
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	8 835,00	772,70	9 607,70					
023	Virement à la section d'investissement	73 864,00	66 533,38	7 330,62					
	Total Section d'exploitation	641 298,00	-	641 298,00		Total Section d'exploitation	641 298,00	-	641 298,00

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017
001	Résultat reporté d'investissement					001	Résultat reporté d'investissement			298 084,30	298 084,30
	Autres réserves					1068	Autres réserves				
20	Immo incorporelles	365 000,00	101 919,00		101 919,00		Subventions d'investissement		63 000,00		63 000,00
21	Immo corporelles		14 232,62		379 252,62	13					
23	Immo en cours		53 071,00		53 071,00	021	Virement de la section de fonctionnement	73 864,00		66 533,38	7 330,62
	Dépenses réelles Investissement hors dette	365 000,00	169 222,62	-	534 222,62		Recettes réelles Investissement hors dette	73 864,00	63 000,00	231 550,92	368 414,92
16	Dépôts et autotraitementis reportés			200,00	200,00	16	Dépôts et autotraitementis reportés			200,00	200,00
16	Dette	82 699,00	-		82 699,00		Dette hors emprunt d'équilibre			200,00	200,00
	Dette	82 699,00	-		82 899,00						
040	Reporté des subventions					040	Amortissements	8 835,00		772,70	9 607,70
	Total Dépenses d'investissement	447 699,00	169 222,62	200,00	617 121,62		Total Recettes d'investissement	82 699,00	63 000,00	232 523,62	378 222,62
							Emprunt d'équilibre	365 000,00	-	- 126 101,00	238 899,00
	Total Section d'investissement	447 699,00	169 222,62	200,00	617 121,62		Total Section d'investissement	447 699,00	63 000,00	106 422,62	617 121,62

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 73 864 € est ramené à 7 330,62 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 365 000 €, et ramené à 238 899 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/459 : BUDGET ANNEXE BOIS SAUVAGE - EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget Aménagement Bois Sauvage, arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
04	Autres charges de gestion courante	10,00	0,19	10,19					
	Dépenses de gestion courante (DG)	10,00	0,19	10,19		Recettes de gestion courante (RG)	-	-	-
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	- 10,00	- 0,19	- 10,19					
07	Charges exceptionnelles		247 500,00	247 500,00	07	Produits exceptionnels	-	-	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	247 499,81	247 499,81	002	Résultat de fonctionnement reporté		0,19	0,19
	Épargne brut (EB = EG+SE+EI)	- 10,00	- 247 500,00	- 247 510,00					
042	Stock début 2017	3 322 571,00		3 322 571,00	042	Stock fin 2017	3 322 581,00	247 500,00	3 570 081,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	10,00	247 500,00	247 510,00					
	Total Section de fonctionnement	3 322 581,00	247 500,19	3 570 081,19		Total Section de fonctionnement	3 322 581,00	247 500,19	3 570 081,19

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
040	Dépenses amortissables	-		-	040	Résultat reporté	-	3 450,24	3 450,24
	Dépenses réelles Investissement hors dette					Recettes réelles Investissement hors dette		3 450,24	3 450,24
15	Autres dettes	-		-	16	Autres dettes	10,00	244 049,76	244 059,76
	Dette	-		-		Dette hors emprunt d'équilibre	10,00	244 049,76	244 059,76
040	Stock fin 2017	3 322 581,00	247 500,00	3 570 081,00	040	Stock début 2017	3 322 571,00	-	3 322 571,00
	Total Dépenses d'investissement	3 322 581,00	247 500,00	3 570 081,00		Total Recettes d'investissement	3 322 581,00	247 500,00	3 570 081,00
	Total Section d'investissement	3 322 581,00	247 500,00	3 570 081,00		Total Section d'investissement	3 322 581,00	247 500,00	3 570 081,00

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/460 : BUDGET ANNEXE PYRAMIDES - EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget Aménagement Pyramides arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT									
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
011	Charges à caractère général	23 450,00	1,96	23 451,96					
012	Charges de personnel								
	Dépenses de gestion courante (DG)	23 450,00	1,96	23 451,96		Recettes de gestion courante (RG)	*	*	*
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	23 450,00	1,96	23 451,96					
66	Frais financiers (SF)				75	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	-	-	-					
67	Charges exceptionnelles					Produits exceptionnels			
					002	Resultat de fonctionnement reporté		1,96	1,96
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	1,96	1,96					
	Epargne nette (EN = EG - SF + SE)	23 450,00	-	23 450,00					
042	Stock début 2017	494 901,00		494 901,00	042	Stock fin 2017	494 381,00	-	494 381,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = RO42 - D042)	23 450,00	-	23 450,00					
033	Virement à la section d'investissement								
	Total Section de fonctionnement	494 381,00	1,96	494 382,96		Total Section de fonctionnement	494 381,00	1,96	494 382,96

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/461 : BUDGET "LOCAUX A VOCATION ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE" - EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Supplémentaire du budget « Locaux à vocation économique et universitaire », arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap	Recettes de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
011	Charges à caractère général	1 148 210,00	114 141,00	1 262 351,00	70	Produits divers	766 121,00	60 849,00	705 272,00
012	Charges de personnel	152 321,00		152 321,00	73	Impôts et taxes		7 270,00	7 270,00
					74	Subv. de fonctionnement (cf chap 75)			
					75	Autres produits de gestion courante	108 333,00	27 083,00	81 250,00
65	Autres charges de gestion courante		137 436,95	137 436,95	75	Participation du Budget Principal	1 213 922,00	53 351,00	1 160 571,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 300 531,00	251 577,95	1 552 108,95		Recettes de gestion courante (RG)	2 088 376,00	134 013,00	1 954 363,00
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	787 845,00	385 390,95	402 254,05					
66	Frais financiers (SF)	349 359,00	5 025,55	344 333,45	76	Produits financiers (PF)	26 102,00		26 102,00
	Solde financier (SF = PF - SF)	323 257,00	5 025,55	318 231,45					
67	Charges exceptionnelles	100,00	6 032,55	6 132,55	77	Part. du Budget Principal (cf. chap 75)			
					77	Produits exceptionnels		5 124,82	5 124,82
					77	Reprise Ex CALE (Trésorerie)		221 154,89	221 154,89
002	Résultat de fonctionnement reporté				002	Résultat de fonctionnement reporté		160 318,24	160 318,24
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	100,00	907,73	1 007,73					<i>dont + 226 566,05 € de l'ex CALE</i>
	Épargne brut (EB = EG+SF+SE)	464 488,00	381 473,11	83 014,87					
042	Amortissements	336 195,00		336 195,00	042	Reprise de subvention	64 188,00		64 188,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	272 007,00	-	272 007,00					
023	Virement à la section d'investissement	192 481,00		192 481,00					
	Total Section de fonctionnement	2 178 666,00	252 584,95	2 431 250,95		Total Section de fonctionnement	2 178 666,00	252 584,95	2 431 250,95

INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap	Recettes d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017
001	Résultat reporté d'investissement			1 502 916,57	1 502 916,57	001	Résultat reporté d'investissement				
001	Résultat reporté d'investissement (Ex CALE)			331 198,80	331 198,80	1068	Autres réserves				
20	Immo incorporelles			3 000,00	3 000,00	13	Subventions d'investissement		1 033 718,80		1 033 718,80
21	Immo corporelles	1 134 764,00	87 833,97	520 100,00	702 497,97	23	Immo en cours				93 022,00
23	Immo en cours		5 968,00	100,46	6 068,46	27	Autres immobilisations financières	93 022,00			93 022,00
	Dépenses réelles Investissement hors dette	1 134 764,00	93 801,97	1 317 115,83	2 545 681,80	021	Virement de la section de fonctionnement	192 481,00			192 481,00
							Recettes réelles Investissement hors dette	285 503,00	1 033 718,80	-	1 319 221,80
16	Emprunts et dettes assimilées	621 698,00			621 698,00	16	Emprunts et dettes assimilées				
16	Autres dettes	79 231,00			79 231,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	95 000,00			95 000,00
16	Dépôts et cautionnements reçus	95 000,00			95 000,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	95 000,00	-	-	95 000,00
	Dettes	795 929,00	-	-	795 929,00						
040	Opérations d'ordre	64 188,00			64 188,00	040	Amortissements	336 195,00			336 195,00
	Total Dépenses d'investissement	1 994 881,00	93 801,97	1 317 115,83	3 405 798,80		Total Recettes d'investissement	716 698,00	1 033 718,80	-	1 750 416,80
							Emprunt d'équilibre	1 278 183,00	946 000,00	-	1 655 382,00
	Total Section d'investissement	1 994 881,00	93 801,97	1 317 115,83	3 405 798,80		Total Section d'investissement	1 994 881,00	1 979 718,80	-	568 801,00

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 568 801 €, et est porté à 1 655 382 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/462 : BUDGET "LOCAUX A VOCATION ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE" - EXERCICE 2017 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis en 2016 et 2017, dont les listes figurent en annexe, pour un montant de 137 436,95 € sur l'exercice 2017.

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



PRECISE que les mandats correspondants seront émis sur les crédits prévus au budget supplémentaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/463 : BUDGET ANNEXE "THEATRE DE SENART" – EXERCICE 2017 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2017 du budget annexe « Théâtre de Sénart » arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
011	Charges à caractère général	36 730,00		36 730,00	74	Subvention de fonctionnement	1 532 041,00		1 532 041,00
012	Charges de personnel				75	Autres produits de gestion courante	450 000,00	2 552,12	452 552,12
	Dépenses de gestion courante (DG)	36 730,00	-	36 730,00		Recettes de gestion courante (RG)	1 982 041,00	2 552,12	1 984 593,12
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	1 945 311,00	2 552,12	1 947 863,12					
66	Frais financiers (SF)	641 233,00		641 233,00	76	Produits financiers (PF)			
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 641 233,00	-	- 641 233,00					
67	Charges exceptionnelles		50 000,42	50 000,42	77	Produits exceptionnels			
002	Résultat de fonctionnement reporté				002	Résultat de fonctionnement reporté		26 519,30	26 519,30
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)		23 481,12	23 481,12					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	1 304 078,00	20 929,00	1 283 149,00					
042	Amortissements	91 325,00	37 205,00	54 120,00	042	Opérations d'ordre			
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 91 325,00	37 205,00	- 54 120,00					
023	Virement à la section d'investissement	1 212 753,00	16 276,00	1 229 029,00					
	Total Section de fonctionnement	1 982 041,00	29 071,42	2 011 112,42		Total Section de fonctionnement	1 982 041,00	29 071,42	2 011 112,42

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	Reportes 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	Reportes 2017	BS 2017	TOTAL 2017
001	Solde d'exécution reporté			794 280,65	794 280,65	001	Solde d'exécution reporté			1 193 281,93	1 193 281,93
20	Immo incorporelles		671 008,60		671 008,60	1068	Autres réserves				
21	Immo corporelles		11 873,86		11 873,86		Subventions d'investissement		2 289 431,15		2 289 431,15
23	Financi en cours	800 000,00	2 005 549,97		2 805 549,97	13	Virement de la section de fonctionnement	1 212 753,00		16 276,00	1 229 029,00
	Dépenses réelles Investissement hors dette	800 000,00	2 688 432,43	794 280,65	4 282 713,08	021	Recettes réelles Investissement hors dette	1 212 753,00	2 289 431,15	1 209 557,93	4 711 742,08
16	Emprunts et dettes assimilées	1 304 078,00			1 304 078,00	16	Emprunts et dettes assimilées				
	Dette	1 304 078,00	-	-	1 304 078,00		Dette hors emprunt d'équilibre	-	-	-	-
040	Opérations d'ordre					040	Amortissements	91 325,00		37 205,00	54 120,00
041	Opérations patrimoniales	319 720,00			319 720,00	041	Opérations patrimoniales	319 720,00			319 720,00
	Total Dépenses d'investissement	2 423 798,00	2 688 432,43	794 280,65	5 906 511,08		Total Recettes d'investissement	1 623 798,00	2 289 431,15	1 172 352,93	5 085 582,06
							Emprunt d'équilibre	800 000,00		20 929,00	820 929,00
	Total Section d'investissement	2 423 798,00	2 688 432,43	794 280,65	5 906 511,08		Total Section d'investissement	2 423 798,00	2 289 431,15	1 193 281,93	5 906 511,08

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est augmenté de 20 929 €, et porté à 820 929€.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/464 : BUDGET "REGIE LE PLAN" - EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Supplémentaire du budget « Régie Le Plan », arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION											
Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017		
011	Charges à caractère général	575 801,00	62 271,00	638 072,00	70	Produits divers	301 502,00	24 729,00	326 231,00		
012	Charges de personnel	6 47 068,00		6 47 068,00	74	Subventions d'exploitation	372 000,00	2 000,00	374 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	17 834,00	42 834,00	75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	10 000,00			
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 247 869,00	80 105,00	1 327 974,00		Recettes de gestion courante (RG)	683 502,00	16 729,00	700 231,00		
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	- 564 367,00	- 63 376,00	- 627 743,00							
66	Frais financiers (SF)	121,00		121,00	76	Produits financiers (PF)					
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 121,00	-	- 121,00							
67	Charges exceptionnelles	30 725,00		30 725,00	77	Produits exceptionnels	4 104,00	227 816,46	231 920,46		
002	Résultat d'exploitation reporté		157 680,46	157 680,46	77	Participation du Budget Principal	600 000,00		600 000,00		
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	573 379,00	70 136,00	643 515,00							
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	8 891,00	6 760,00	15 651,00							
042	Amortissements	8 891,00	6 760,00	15 651,00	042	Opérations d'ordre					
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 8 891,00	- 6 760,00	- 15 651,00							
023	Virement à la section d'investissement										
	Total Section d'exploitation	1 287 606,00	244 545,46	1 532 151,46		Total Section d'exploitation	1 287 606,00	244 545,46	1 532 151,46		
INVESTISSEMENT											
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017
001	Solde d'exécution reporté					001	Solde d'exécution reporté			606 852,59	606 852,59
20	Immo incorporelles	600,00			600,00	13	Subventions d'investissement	100 000,00		4 999,68	104 999,68
21	Immo corporelles	112 000,00	4 780,27	3 100,00	119 880,27						
23	Immo en cours										
	Dépenses réelles Investissement hors dette	112 600,00	4 780,27	3 100,00	120 480,27		Recettes réelles Investissement hors dette	100 000,00		611 852,27	711 852,27
16	Opérations OCLT	636 311,00			636 311,00	16	Opérations OCLT	636 311,00		636 311,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	6 934,00			6 934,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	6 934,00		6 934,00	
16	Dépôts et cautionnements reçus	6 934,00			6 934,00	16	Dettes hors emprunt d'équilibre	643 245,00		636 311,00	6 934,00
	Deute	706 877,00	-	-	706 877,00		Deute hors emprunt d'équilibre	643 245,00	-	636 311,00	6 934,00
040	Opérations d'ordre					040	Amortissements	8 891,00		6 760,00	15 651,00
	Total Dépenses d'investissement	819 477,00	4 780,27	3 100,00	827 357,27		Total Recettes d'investissement	752 136,00	-	17 698,73	734 437,27
							Emprunt d'équilibre	67 341,00		25 579,00	92 920,00
	Total Section d'investissement	819 477,00	4 780,27	3 100,00	827 357,27		Total Section d'investissement	819 477,00	-	7 880,27	827 357,27

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est augmenté de 25 579 €, et est porté à 92 920 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/465 : BUDGET "REGIE LE PLAN" - EXERCICE 2017 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis en 2015 et 2016, dont la liste figure en annexe, pour un montant de 51 256,20 € sur l'exercice 2017.

PRECISE que les mandats correspondants seront émis sur les crédits prévus au budget supplémentaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/466 : BUDGET "AMENAGEMENT SECTEUR HIPPODROME - EXERCICE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Supplémentaire du budget Aménagement secteur hippodrome, arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017
011	Charges à caractère général	684 179,00		684 179,00	70	Recettes des services	805 733,00		805 733,00
012	Charges de personnel	44 000,00		44 000,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	728 179,00	-	728 179,00		Recettes de gestion courante (RG)	805 733,00	-	805 733,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	77 554,00	-	77 554,00					
66	Frais financiers (SF)	20 495,00		20 495,00	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 20 495,00	-	- 20 495,00					
67	Charges exceptionnelles	-		-	77	Produits exceptionnels	-	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté				002	Résultat de fonctionnement reporté		49 568,04	49 568,04
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	49 568,04	49 568,04					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	57 059,00	49 568,04	106 627,04					
023	Virement à la section d'investissement	57 059,00	49 568,04	106 627,04					
	Total Section de fonctionnement	805 733,00	49 568,04	855 301,04		Total Section de fonctionnement	805 733,00	49 568,04	855 301,04



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	Reports 2017	BS 2017	TOTAL 2017
001	Résultat reporté investissement					001	Résultat reporté investissement			221 880,29	221 880,29
20	Immo incorporelles					1068	Autres réserves				
21	Immo corporelles	902 000,00			902 000,00	13	Subventions d'investissement		237 500,00		237 500,00
23	Immo en cours	97 000,00	470 831,33		567 831,33	021	Virt de la section de fonctionnement	57 059,00		49 568,04	106 627,04
	Dépenses réelles Investissement hors dette	999 000,00	470 831,33	-	1 469 831,33		Recettes réelles Investissement hors dette	57 059,00	237 500,00	271 448,33	566 007,33
16	Emprunts et dettes assimilées	57 059,00			57 059,00	16	Emprunts et dettes assimilées	-			-
	Dette	57 059,00			57 059,00		Dette hors emprunt d'équilibre				
	Total Dépenses d'investissement	1 056 059,00	470 831,33	-	1 526 890,33		Total Recettes d'investissement	57 059,00	237 500,00	271 448,33	566 007,33
							Emprunt d'équilibre	999 000,00	12 627,00	- 50 744,00	960 883,00
	Total Section d'investissement	1 056 059,00	470 831,33	-	1 526 890,33		Total Section d'investissement	1 056 059,00	250 127,00	220 704,33	1 526 890,33

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 50 744 €, et est porté à 960 883 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/467 : REHABILITATION DE LA SALLE DE SPECTACLE LES ARENES DE L'AGORA - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil départemental de l'Essonne à hauteur de 5M € aux fins d'apporter son soutien financier au projet de réhabilitation des Arènes de l'Agora.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine à signer la convention de financement correspondante portant sur un engagement du Conseil départemental de l'Essonne à hauteur de 5M €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/468 : AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'ESSONNE (ADIL 91) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 28 331 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL 91) au titre de l'exercice 2017.



PRECISE que la subvention sera versée en deux fois. Un premier versement à la signature de la convention et un dernier versement au vu du bilan des actions menées.

APPROUVE la convention d'objectif à conclure avec l'ADIL 91.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/469 : DIRECTION DE LA CULTURE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE THEATRE DE L'ESSONNE (EDT91)

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'EDT91, pour l'année 2017.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention d'objectifs à conclure avec l'EDT91.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ladite subvention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/470 : DIRECTION DE LA CULTURE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ETIOLLAISE DE HIP HOP (AE2H)

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 3 000 € à l'association AE2H.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ladite subvention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2017/471 : FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE FORMATION A LA MECANIQUE INDUSTRIELLE DE DEMAIN ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE Le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 € à la Faculté des Métiers de l'Essonne au titre de la construction de la plateforme de formation à la mécanique industrielle de demain.

AUTORISE le Président ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif au versement de la subvention et notamment la convention dite de réalisation à conclure avec la Faculté des métiers.

DIT que les montants correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/472 : CENTRE DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION DES LACS DE L'ESSONNE - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD A LA RECAPITALISATION DE LA SEML ET SOLLICITATION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de recapitalisation de la SEML CFP et d'avance de trésorerie remboursable.

DECIDE de fixer à 90 000 € le montant de sa participation à la procédure de recapitalisation et à 150 000 € le montant de l'avance de trésorerie.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout acte afférent à la présente délibération, notamment la convention portant avance de trésorerie.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/473 : ASSOCIATION DYNAMIQUE EMPLOI - AVENANT N°2 A LA CONVENTION FINANCIERE PORTANT AVANCE DE TRESORERIE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention portant avance de trésorerie à l'Association Dynamique



Emploi et valant prorogation de validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2018.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer l'avenant n°2 à la convention portant avance de trésorerie à l'association Dynamique Emploi.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35 .

Fait à Courcouronnes, le 27/11/2017

Francis CHOUAT
Président

